

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 6 décembre 2011, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Peggy Black, Richard Boucher, Reine Cossette, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Manon Giguère, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Ronald Tremblay ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : messieurs Pierre Baril, David Picher et Paul St-Onge.

EST AUSSI ABSENTE : madame Brigitte Collin.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines et Luc Truchon, régisseur au Service des ressources informatiques,

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 40, la séance de travail précédant la présente séance s'étant prolongée de 10 minutes.

1.1 Assermentation des commissaires parents

Madame la présidente souligne la réélection par les membres du Comité de parents de mesdames Isabel Godard et Carole Vigneault pour siéger au Conseil des commissaires.

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, mesdames Godard et Vigneault ont prêté serment et leurs déclarations d'assermentation sont déposées à l'annexe ACC-013-12-11.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-093-12-11 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.1. Assermentation des commissaires parents
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2011
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. **Points de décision** :
Direction générale

- 6.1. Nomination d'un directeur ou d'une directrice général(e) adjointe(e)
- 6.2. Appui à la mise en candidature de l'agglomération de Longueuil à la Finale des Jeux du Québec – Été 2014
- 6.3. Rapport sur le plan d'action de la directrice générale
- 6.4. Organisation du Service des ressources éducatives (reporté à la séance en ajournement du 20 décembre 2011)

Service des ressources financières

- 6.5. Compressions budgétaires / décision (reporté à la séance en ajournement du 20 décembre 2011)

Service de l'organisation scolaire

- 6.6. Projet IDTIC à l'école secondaire du Grand-Coteau / décision
- 6.7. Plan de répartition des élèves dans les écoles primaires du secteur de Beloeil-McMasterville pour l'année scolaire 2012-2013 / adoption
- 6.8. Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes 2012 2013 / adoption
- 6.9. Scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur / renouvellement de l'entente avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy / décision
- 6.10. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2012-2013 / adoption

Service des ressources éducatives

- 6.11. Modification au calendrier scolaire / nouvelle école à Saint-Amable

Secrétariat général

- 6.12. Nomination au conseil d'administration du Centre de réadaptation en dépendance Le Virage

7. Points d'information :

Service de l'organisation scolaire

- 7.1. Effectif scolaire 2011-2012 au 30 septembre 2011 et prévisions de l'effectif scolaire 2012 à 2016

Secrétariat général

- 7.2. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 18 octobre 2011 (document déposé dans le portail)

- 8. Affaires diverses
- 9. Protecteur de l'élève / avis
- 10. Parole au public
- 11. Rapport de la présidente
- 12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1 Parole aux commissaires-parents
 - 12.2 Parole aux autres commissaires
- 13. Ajournement de la séance au 20 décembre 2011

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2011

C-094-12-11 Il est proposé par madame Reine Cossette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2011, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1. Suivi à la dernière séance

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Monsieur Stéphane Geffard, président du conseil d'établissement de l'école secondaire du Grand-Coteau, prend la parole sur le dossier IDTIC. Au nom du conseil d'établissement, il remercie les commissaires pour avoir été entendu dans le cadre du processus de consultation et il invite le Conseil des commissaires à approuver le projet.
- Un parent de Beloeil, intervient sur les services en adaptation scolaire pour son enfant autiste. Il fait part de son insatisfaction et dénonce le fait que son enfant ne reçoit pas tous les services auxquels il s'attend.
- Un parent de Saint-Bruno-de-Montarville intervient sur la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* et soulève le problème des transferts d'élèves dans son secteur.

Madame Hélène Roberge explique que les commissaires sont très au fait de cette problématique et qu'ils y sont sensibles. Elle explique les diverses contraintes qu'il faut prendre en compte et le contexte dans lequel les critères sont établis. Elle souligne que ces critères sont révisés régulièrement en fonction de l'évolution de la situation.

Elle invite le parent à faire des représentations à son conseil d'établissement qui lui, fera le relais auprès du Comité de parents, ce Comité faisant partie du processus de consultation visant à faire la révision de la Politique.

- Un autre parent intervient à ce sujet en suggérant à la CSP de réviser le plan de répartition des élèves du secteur de Saint-Bruno-de-Montarville l'an prochain pour tenter de solutionner ce problème.

Madame Hélène Roberge explique que la commission scolaire révisé les données pour l'ensemble du territoire à chaque année. Elle souligne que cette démarche ne peut être entamée qu'après la période des inscriptions.

- Un parent de Mont-Saint-Hilaire intervient aussi sur la problématique des transferts d'élève dans son secteur. Il fait part de la situation particulière à laquelle sa famille est exposée. Il fait lecture d'une lettre qu'il dépose au Conseil.

Madame Roberge réitère que les commissaires sont au fait de ce problème et qu'ils y sont sensibles. Elle explique que la CSP a déjà fait une demande de nouvelle école au MELS. Toutefois, nous ne nous attendons pas à ce que ce projet puisse être réalisé à court terme.

- Un parent représentant d'un groupe de parents mobilisés pour l'agrandissement de l'école de la Mosaïque demande un suivi sur le dossier.

Madame Normande Lemieux, directrice générale, explique que la CSP est toujours en attente d'une approbation de la demande qu'elle a soumise au MELS. On n'attend pas de réponse avant les Fêtes.

- Monsieur Normand Boisclair, président du conseil d'établissement de l'école Le Tournesol à Beloeil, remercie les commissaires pour l'opportunité qui leur a été donnée d'être consulté en ce qui concerne la révision du plan de répartition dans le secteur de Beloeil-McMasterville.

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Nomination d'un directeur ou d'une directrice général(e) adjoint(e)

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Monsieur Alain Langlois fait lecture du projet de résolution.

Considérant la nomination de monsieur Joseph Atalla au poste de directeur général à compter du 12 décembre 2011;

Considérant la démarche de sélection entreprise par la Commission scolaire afin de pourvoir le poste de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe;

Considérant la recommandation unanime formulée par le Comité de sélection constitué pour combler ce poste;

C-095-12-11 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De procéder à la nomination de monsieur Patrick Mendes au poste de directeur général adjoint, et ce le plus tôt possible.

Que le mandat de monsieur Mendes soit d'une durée indéterminée.

Que les conditions de travail de cette personne soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Appui à la Ville de Longueuil pour les Jeux du Québec

Madame Normande Lemieux présente ce point.

Madame Johanne de Villers fait lecture du projet de résolution.

Considérant que les villes de Longueuil, de Boucherville, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert ont entrepris des démarches pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2014;

Considérant que cet événement permettra de faire la promotion de l'activité physique auprès des citoyens de toutes les catégories d'âge et de mettre en valeur la culture de la région, de son patrimoine et de ses artistes;

C-096-12-11 Il est proposé par madame Johanne de Villers que la Commission scolaire des Patriotes constituée de 64 établissements d'enseignement appuie la candidature de l'agglomération de Longueuil pour la tenue de la Finale des Jeux du Québec – été 2014.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Rapport sur le plan d'action de la directrice générale

Madame Hélène Roberge présente ce point.

C-097-12-11 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'on prenne acte du rapport sur le plan d'action de la directrice générale, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Organisation du Service des ressources éducatives

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 20 décembre 2011.

Service des ressources financières

6.5 Compressions budgétaires / décision

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 20 décembre 2011.

Service de l'organisation scolaire

6.6 Projet IDTIC à l'école secondaire du Grand-Coteau / décision

Madame Hélène Roberge fait une mise en contexte de ce dossier et en rappelle le cheminement.

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, apporte des précisions.

Les membres du Conseil commentent le dossier.

Mesdames France Lacasse et Johanne de Villers et monsieur Gaëtan Labelle font part de leur appui au projet étant convaincus au terme du processus de consultation et l'étude des divers éléments du dossier, de son bien-fondé. Ils soulignent l'appui important apporté à ce projet dans le cadre de la consultation publique.

Madame Lucie Legault annonce qu'elle votera contre la proposition bien qu'elle souligne son appréciation de la valeur du projet et de la consultation tenue à ce sujet. Elle fait part des motifs de son opposition.

Au terme de cet échange, madame France Lacasse fait lecture du projet de résolution.

Considérant que le 17 juin 2010, le conseil d'établissement de l'école secondaire du Grand-Coteau a présenté une demande d'implantation d'un projet particulier intégrant les technologies de l'information et des communications, ci-après « IDTIC », en deux temps à la Direction générale, soit d'abord l'ajout de trois (3) groupes IDTIC respectivement en 4^e année du secondaire et en 5^e année du secondaire, puis après trois (3) ans de faire de l'école secondaire du Grand-Coteau une école à vocation particulière où tous les élèves de l'école seraient inscrits au projet IDTIC;

Considérant la résolution no C-136-06-11 adoptée le 7 juin 2011 stipulant que la Commission scolaire n'octroiera ni n'analysera de nouvelles demandes d'école à vocation particulière ou de projets pédagogiques particuliers tant que l'offre de services à ce sujet ne sera pas revue;

Considérant la résolution no C-135-06-11 adoptée le 7 juin 2011 mandatant la Direction générale d'assurer le suivi afin que le processus de consultation et le calendrier des opérations en lien avec le projet IDTIC de l'école secondaire du Grand-Coteau soit soumis pour adoption à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 6 septembre 2011 et que cette consultation ne porte que sur la première partie de la demande, soit l'ajout d'un maximum de trois (3) groupes IDTIC respectivement en 4^e année et en 5^e année du secondaire;

Considérant que malgré la terminologie utilisée dans la demande du conseil d'établissement de l'école secondaire du Grand-Coteau, il ne s'agit pas d'un projet pédagogique particulier au sens de l'article 240 de la LIP, ni d'un volet particulier, mais plutôt d'une approche pédagogique;

Considérant que l'école secondaire du Grand-Coteau est l'école de secteur de la ville de Sainte-Julie et qu'elle doit accueillir prioritairement les élèves de la 1^{re} année, de la 2^e année et de la 3^e année du secondaire;

Considérant la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services éducatifs préscolaires dispensés par une école;*

Considérant les résolutions no C-033-09-11, C-034-09-11 et C-055-10-11 relatives à la tenue d'une consultation publique portant sur le projet IDTIC et entraînant la modification des cycles ou parties de cycles dispensés par l'école secondaire du Grand-Coteau à compter de l'année scolaire 2012-2013;

Considérant l'avis public et l'information sur les enjeux et les impacts diffusés publiquement;

Considérant la séance publique d'information tenue le 12 octobre 2011 et l'audience publique tenue le 9 novembre 2011;

Considérant l'analyse des avis et commentaires transmis à la Commission scolaire des Patriotes par les différents instances, groupes ou individus;

Considérant l'étude du dossier en séance de travail du Conseil des commissaires le 29 novembre 2011;

Considérant que l'analyse du dossier porte sur l'ensemble des éléments pertinents, principalement sur la capacité d'accueil de l'école secondaire du Grand-Coteau et l'application de la Politique relative à l'admission et à l'inscription de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2011-2012, éléments sur lesquels les intéressés ont été informés;

Considérant que les coûts engendrés devront être absorbés par l'école à l'exception du transport scolaire et de la moitié du salaire d'un technicien en informatique qui devra être possiblement ajouté;

Considérant que les ressources allouées à l'école secondaire du Grand-Coteau respecteront les encadrements financiers de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant l'analyse faite par le Comité de consultation et sa recommandation unanime;

C-098-12-11 Il est proposé par madame France Lacasse :

D'approuver l'ajout progressif d'un maximum de trois (3) groupes d'élèves en 4^e année du secondaire à compter de l'année scolaire 2012-2013 et d'un maximum de trois (3) groupes d'élèves en 5^e année du secondaire à compter de l'année scolaire 2013-2014 à l'école secondaire du Grand-Coteau sous réserve qu'en fonction de la capacité d'accueil de l'école, la priorité d'inscription soit d'abord accordée aux élèves de la 1^{re} année, de la 2^e année et de la 3^e année du secondaire du secteur de cette école;

D'ajouter à la Politique relative à l'admission et à l'inscription une clause dérogatoire touchant la réorientation des élèves de Sainte-Julie vers l'école secondaire du Mont-Bruno;

De mandater la Direction générale pour qu'elle fasse rapport au Conseil des commissaires au plus tard à la fin de l'année scolaire 2014-2015 sur trois objets liés à l'implantation de l'approche pédagogique IDTIC en 4^e année et en 5^e année du secondaire et pour lesquels il n'est pas possible d'évaluer l'impact en ce moment, en raison de l'absence de données réelles :

- Impact budgétaire;
- Impact organisationnel;
- Impact sur la qualité des services offerts.

De demander à la direction de l'école secondaire du Grand-Coteau de fournir une information écrite aux parents et aux élèves qui s'inscriront en 4^e année et en 5^e année du secondaire pour que tous soient avisés des cours auxquels il sera possible de s'inscrire.

Madame Lucie Legault demande le vote.

Votent pour : 19

Votent contre : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

6.7 Plan de répartition des élèves dans les écoles primaires du secteur de Beloeil-McMasterville pour l'année scolaire 2012-2013 / adoption

Madame Hélène Roberge fait une mise en contexte et rappelle le cheminement de ce dossier.

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, apporte des précisions et répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Madame Peggy Black fait lecture du projet de résolution.

Considérant la construction d'une école primaire dans le secteur de Beloeil-McMasterville;

Considérant les orientations suivantes :

- Limiter les modifications au plan de répartition actuel;
- Favoriser la stabilité d'affectation;
- Viser la mise en place du plan de répartition pour la plus longue durée possible;
- Limiter le transport scolaire;
- Éviter le morcellement du territoire desservi par chaque école;
- Faire en sorte que les écoles ne soient pas à la limite de leur capacité d'accueil ;

Considérant les avis reçus des conseils d'établissement des écoles primaires du secteur de Beloeil-McMasterville;

Considérant que tous les élèves du secteur ayant reçu l'assurance de leur maintien dans leur école d'adoption pour toute la durée de leur scolarisation au primaire perdent ce privilège avec la modification du plan de répartition (article 7.2.2 de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves);

Considérant les mesures dérogatoires accordées lors de révisions antérieures du plan de répartition des élèves dans d'autres secteurs de la Commission scolaire;

Considérant les recommandations du comité de consultation formé par le Conseil des commissaires (résolution numéro C-035-09-11);

Considérant l'étude réalisée par les commissaires lors de la séance de travail tenue le 29 novembre 2011;

C-099-12-11 Il est proposé par madame Peggy Black :

D'adopter le plan de répartition des élèves dans les écoles primaires du secteur de Beloeil-McMasterville, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-014-12-11 ;

D'appliquer, dans le cas des élèves fréquentant une école primaire du secteur de Beloeil-McMasterville en 2011-2012, les mesures dérogatoires suivantes :

- Lors de l'assignation des élèves dans l'école de leur secteur pour l'année scolaire 2012 – 2013 , si un élève était appelé à fréquenter une troisième école différente en raison des critères de l'article 7.1 de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves (en excluant la fréquentation à l'éducation préscolaire et les changements d'écoles en raison d'un choix d'école ou d'un déménagement), il se verrait reconnaître l'assurance de terminer sa scolarité du primaire à cette école, sous réserve d'un déménagement;
- Les parents des élèves du primaire qui, à la suite de la révision du plan de répartition, se verront attribuer une école de secteur différente de l'école fréquentée en 2011-2012, auront la possibilité de demander le maintien de leur enfant dans l'école qu'il fréquentait en 2011-2012. Cette demande sera considérée comme une demande de choix d'école, donc selon les places disponibles, mais avec les conditions particulières suivantes :
 - La demande n'aura pas à être renouvelée chaque année;
 - L'élève aura droit au transport scolaire gratuit s'il réside à plus de 1,6 km de l'école de fréquentation;
 - Si, au cours des années subséquentes, l'école de fréquentation devait être touchée par un surplus d'élèves dans la classe de l'élève, celui-ci aurait les mêmes droits et serait soumis aux mêmes règles que les autres élèves de la classe;
 - En 2012-2013 seulement, le nombre de demandes de choix-école pour des élèves de 6^e année pourrait justifier l'ouverture d'un groupe supplémentaire dans une école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes 2012-2013 / adoption

Monsieur Claude Sasseville présente ce dossier et répond aux questions et demandes de précision des membres du Conseil.

Monsieur Gaëtan Labelle fait lecture du projet de résolution.

Considérant les impacts du plan de répartition des élèves dans l'application de la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* et de la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes*;

Considérant l'ajout de rues et de nouvelles constructions au territoire desservi par des écoles;

Considérant les modifications à apporter au Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire découlant de décisions prises par le Conseil des commissaires;

C-100-12-11 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle d'adopter le Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2012-2013, tel qu'il est déposé à l'annexe ACC-015-12-11 lequel est constitué du plan de répartition en vigueur pour l'année scolaire 2011-2012 avec les modifications précisées dans le document intitulé « Modifications à apporter au plan de répartition en vigueur en 2011-2012 ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur / renouvellement de l'entente avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy / décision

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Monsieur Gino Le Brasseur fait lecture du projet de résolution.

Considérant que, depuis l'année scolaire 1998-1999, la Commission scolaire de Sorel-Tracy scolarise, par entente, les élèves de l'enseignement secondaire résidant à Contrecoeur;

Considérant l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précise qu'une commission scolaire doit organiser les services éducatifs pour les personnes relevant de sa compétence ou, si elle accepte de donner suite à la demande des parents, les faire organiser par une autre commission scolaire avec laquelle elle a conclu une entente, en favorisant l'organisation des services le plus près possible du lieu de résidence des élèves;

Considérant l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule, entre autres, qu'avant la conclusion d'une entente avec une autre commission scolaire pour la prestation de services d'enseignement, la commission scolaire d'origine doit consulter les parents de chaque élève ou l'élève majeur susceptible d'être visé par une telle entente. Si l'élève est un élève handicapé ou un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la commission scolaire doit consulter le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant le résultat du sondage tenu auprès des parents des élèves résidant à Contrecoeur susceptibles d'être touchés par l'entente de scolarisation à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant l'avis du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant la résolution numéro C-141-06-11 adoptée par le Conseil des commissaires le 7 juin 2011, laquelle décrétait :

- la tenue d'une consultation portant sur la scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur;
- la prise d'une décision touchant le renouvellement de l'entente de scolarisation avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy, au plus tard le 20 décembre 2011;
- l'étude du dossier de la scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur au moment où l'analyse des projets particuliers serait réalisée;

Considérant l'étude réalisée par les commissaires lors de la séance de travail tenue le 29 novembre 2011;

C-101-12-11 Il est proposé par monsieur Gino Le Brasseur de conclure, pour l'année scolaire 2012-2013, l'entente de scolarisation entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire de Sorel-Tracy telle qu'elle est déposée à l'annexe ACC-016-12-11.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2012-2013 / adoption

Madame Hélène Roberge fait une mise en contexte et rappelle le cheminement de ce dossier.

Monsieur Luc Lamoureux fait lecture du projet de résolution.

Considérant la prescription faite à la Commission scolaire, par l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses établissements;

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité de parents, en vertu de l'article 193.6 de la *Loi sur l'instruction publique*, et auprès des autres instances consultatives de la Commission scolaire, soit le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion, l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement de la Rive-Sud, secteur des Patriotes, le Comité des relations professionnelles du personnel enseignant, le Comité des relations de travail du personnel professionnel, le Comité des relations de travail du personnel de soutien et l'Association des cadres scolaires du Québec - Section des Patriotes-Riverside;

Considérant le résultat de la consultation;

Considérant l'analyse réalisée lors de la séance de travail tenue le 29 novembre 2011;

C-102-12-11 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que le document « Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2012-2013 » soumis à la consultation soit adopté avec les modifications retenues, et ce, tel qu'il est déposé à l'annexe ACC-017-12-11.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

6.11 Modification au calendrier scolaire / nouvelle école à Saint-Amable

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Monsieur Jean-François Rabouin fait lecture du projet de résolution.

Considérant le rapatriement des groupes d'élèves actuellement hébergés à de l'Envolée et Le Sablier vers la nouvelle école de Saint-Amable;

Considérant que ce déménagement s'effectue en cours d'année;

Considérant que la livraison de l'école a lieu le 6 décembre alors que le mobilier est acheminé entre le 1^{er} et le 9 décembre 2011;

Considérant qu'il faut compter 2 à 3 jours d'assemblage et d'installation du mobilier et veiller à ce que le service de garde puisse intégrer ses nouveaux locaux graduellement entre le 29 novembre et 9 décembre 2011;

Considérant que le déménagement des effets existants s'échelonnait du 16 au 19 décembre 2011;

Considérant les modalités de gestion du calendrier scolaire et du temps prescrit au secteur jeunes, des adultes et de la formation professionnelle, version 2011-2012;

C-103-12-11 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter, de façon exceptionnelle, les modifications présentées au calendrier scolaire 2011-2012 de la nouvelle école de Saint-Amable, c'est-à-dire retrancher 2 journées (16 et 19 décembre 2011) au calendrier scolaire des élèves portant à 178 le nombre de jours pour permettre le déménagement et la réorganisation des nouveaux locaux par les enseignants et faciliter une transition des jeunes dans leur nouveau milieu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Secrétariat général

6.12 Nomination au conseil d'administration du Centre de réadaptation en dépendance Le Virage

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Madame France Lacasse fait lecture du projet de résolution.

C-104-12-11 Il est proposé par madame France Lacasse d'appuyer, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, la candidature de madame Peggy Black, commissaire, pour siéger au conseil d'administration du Centre de réadaptation en dépendance Le Virage.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION :

Service de l'organisation scolaire

7.1 Effectif scolaire 2011-2012 au 30 septembre 2011 et prévisions de l'effectif scolaire 2012 à 2016

Monsieur Claude Sasseville présente ce point.

Secrétariat général

7.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 18 octobre 2011.

Un document a été déposé dans le portail.

8. AFFAIRES DIVERSES

- À l'invitation de madame Hélène Roberge, madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, présente les mesures prises à la Commission scolaire des Patriotes pour contrer l'intimidation à l'école. Elle fait part des divers programmes appliqués selon les niveaux des élèves.

Madame Normande Lemieux souligne le fait qu'une équipe de nouvelles d'une chaîne de télévision montréalaise a réalisé un reportage sur les mesures de prévention en place à l'école secondaire Ozias-Leduc après avoir reçu des courriels de parents citant en exemple les bonnes pratiques de leur école à ce sujet.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant.

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

Activités politiques et de représentation

- Table Interordres de la Montérégie
- Gala du Mérite de la Chambre de commerce de Saint-Bruno
- Colloque de l'ADIGECS (Association des Directeurs Généraux des Commissions Scolaires du Québec)
- Rencontre de la CRÉ Montérégie-Est

Activités CSP

- Formation aux présidents de conseil d'établissement et directions d'écoles
- Formation aux membres du Comité de révision
- Audiences publiques pour le projet de modifier les cycles ou parties de cycles dispensés par l'école secondaire du Grand-Coteau
- Soirée hommage aux retraités de la CSP
- Dévoilement du logo de l'école orientante l'Impact
- Remise d'un prix d'histoire national à monsieur Raymond Bédard, enseignant à l'École d'éducation internationale.

Activités FCSQ

- Commission permanente sur la Mission Éducative de la FCSQ à Québec
- Conseil d'administration du RCSM
- Conseil Général de la FCSQ à Québec

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

- Madame Carole Vigneault, représentante du Comité de parents, fait part des faits saillants de la dernière rencontre du Comité de parents tenue le 17 novembre 2011. Elle remercie madame Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, et monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, pour la présentation qu'ils y ont faite de deux dossiers.
- Madame Vigneault fait part de l'organisation de la Soirée des bénévoles.

12.2 Parole aux autres commissaires

- Monsieur Jean-François Rabouin s'enquiert des efforts de réduction de papier à la CSP, dans le contexte de l'utilisation croissante des nouveaux outils technologiques.
Madame Normande Lemieux fait part des démarches effectuées en ce sens. Elle souligne, à titre d'exemple, qu'il n'y a presque plus de papier utilisé aux fins des réunions administratives, tel le Comité consultatif de gestion.
Aussi, les publications officielles de la Commission scolaire des Patriotes sont maintenant toutes en version électronique et la CSP est devenue une référence à ce sujet au sein du réseau.
- Monsieur Jean-François Rabouin suggère que l'on réfléchisse à la façon dont les commissaires pourraient « accompagner » les parents dans certaines circonstances afin de prévenir ou désamorcer des situations problématiques.
- Monsieur Gaétan Marcil apporte des précisions sur une intervention qu'il a faite lors d'une séance antérieure sur la question de l'éthique.
- Monsieur Alain Langlois souligne son appréciation de la présentation qui a été faite un peu plus tôt ce soir aux membres du Conseil par le personnel du Service aux entreprises et à la communauté sur sa mission, ses réalisations et ses projets de développement.

C-105-12-11 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter une motion de félicitation sur le travail accompli par le personnel du Service aux entreprises et à la communauté depuis 4 ans et les projets en développement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Madame Reine Cossette demande une clarification sur la notion de « conflit d'intérêt » du fait qu'elle participe au Comité C-21 à Boucherville. Elle précisera sa Déclaration d'intérêt à ce sujet.
- Madame Hélène Roberge fait un rappel aux commissaires de la présentation du rapport annuel 2010-2011 en séance publique le 20 décembre prochain et la séance de travail qui précédera la séance en ajournement du Conseil ce même soir.
- Elle rappelle aux commissaires de lui soumettre leurs commentaires au Plan d'action de la FCSQ.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-106-12-11 À 21 h 35, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au 20 décembre 2011 à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire général

AG/df